

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-EUGENE DU 06 MARS 2017**

<p><u>Convocation</u> : 24/02/2017 <u>Affichage</u> : 13/03/2017 <u>Nombre de membres</u> : En exercice : 10 Présents ou représentés : 7 Vote pour : 7 Vote contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix-sept et le SIX MARS à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVIGNAUD, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Xavier DUVIGNAUD, Noël RAUX, Alain DE BELLIS, Christophe BRIET, Patrick DESCHAMPS, Nathalie ZWAENEPOEL, Chantal SAURA.</p> <p><u>Excusés</u> : Benjamin PERRODIN, Eliane RAUX et Joëlle TILLET</p>
---	---

Le conseil municipal, réuni en séance ordinaire a :

- approuvé le compte-rendu de la séance du 12 janvier 2017 ;
- voté les comptes administratifs 2016 pour le Budget principal et Restaurant comme suit :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET RESTAURANT
SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES	36 854.61	10 656.25
RECETTES	62 718.14	13 164.00
= RESULTAT ANNEE	+ 25 863.53	+ 2 507.75
REPORT N-1	- 40 902.68	+ 1 752.26
RESULTAT CUMULE	- 15 039.15	+ 4 260.01
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	151 016.74	15 675.46
RECETTES	164 953.62	6 700.52
+ RESULTAT ANNEE	+ 13 936.88	- 8 974.94
REPORT N-1	+ 42 048.33	+ 9 902.56
RESULTAT CUMULE	+ 55 985.21	+ 927.62

RESTES A REALISER INVESTISSEMENT

DEPENSES : 1200 (achat du terrain jouxtant cimetièrè)
RECETTES : 0 soit un besoin de financement : 1200 €

Et décidé d'affecter le résultat de fonctionnement sur le Budget principal 2017 de la façon suivante :

Compte 1068 –réserves (Invt) : 15039.15+1200 = + 16 239.15

Compte 002-Report à nouveau (Fonct) : + 39 746.06

- donné son accord pour le recrutement du jeune Romain PELLETIER 8 heures par semaine en emploi saisonnier puis en contrat aidé en novembre, si il est encore demandeur d'emploi.

- Examiné et approuvé les devis des travaux sur les bâtiments pour un montant de 12125 euros TTC à savoir :
 - mise en accessibilité des toilettes de la salle des fêtes : 1520.40
 - rénovation menuiserie partie haute du châssis vitré de la salle des fêtes : 7402.06
 - installation d'un volet roulant sur la baie côté nord de la salle de restaurant : 1768.43
 - modification chauffage du restaurant pour ne conserver qu'une chaudière : 1434.00

Les travaux ne seront commandés qu'après accord des subventions qui seront demandées au département et à l'état au titre de la DETR.

- Chargé le maire de demander un devis pour modification de la porte de l'église afin de la mettre aux normes accessibilité et respecter l'agenda ADAP.

- Accepté le devis de l'entreprise TP DESCHAMPS pour divers travaux : curage fossé route du bourg, fossés, calage accotements et reprise aqueduc sur la route du Crot-Monial pour un montant de 4057 euros TTC.

- Examiné les premiers devis concernant le revêtement final des routes du Bas de Veyle et du Crot-Monial et reporté le choix de l'entreprise à la prochaine séance dans l'attente de réception de tous les devis.

- Accepté le rapport provisoire de la CLECT et le montant de l'Allocation compensatrice de 6236.54 à verser à la CCGAM pour 2017.

- Accepté la Rétrocession de plusieurs concessions de cimetière et décidé de demander un devis pour relevage des concessions rétrocédées ou abandonnées,

- Autorisé le maire à signer la Convention Cadre pour missions facultatives avec le Centre de Gestion.

- Désigné M Christophe BRIET correspondant défense en remplacement de M Eric GAUDRY.

- Pris connaissance de l'accord de la commune de Toulon d'étendre le service de transport scolaire au hameau de Champchanoux, à la rentrée de septembre 2017. Cette dépense sera prise en charge par la Communauté de Communes qui a la compétence, et ajouté à l'allocation compensatrice 2018.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Xavier DUVIGNAUD